Éducation et formation des adultes: il n'est jamais trop tard pour apprendre

2007/2114(INI) - 16/01/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 609 voix pour, 39 contre et 16 abstentions, une résolution sur l' éducation et la formation des adultes et répondant à la communication de la Commission intitulée « Éducation et formation des adultes : il n'est jamais trop tard pour apprendre ».

En suivant totalement les recommandations préconisées par le rapport d'initiative de Mme Doris **PACK** (PPE-DE, DE), le Parlement se réjouit du plan d'action proposé par la Commission et demande aux États membres de mettre en place une culture de l'apprentissage tout au long de la vie se concentrant sur les adultes, favorisant l'acquisition de connaissances et rendant cette formation à la fois plus attractive et plus accessible en tenant compte de la dimension de genres.

Le Parlement a également insisté sur les points suivants :

- **améliorer la motivation** : le Parlement demande des mesures destinées à améliorer les programmes d'éducation et de formation des adultes afin de motiver un plus grand nombre de personnes à participer à ces activités. Parmi ces mesures, figure l'amélioration de l'accès aux cours, notamment via les nouvelles technologies (sites Web ou médias spécialisés dans la formation générale et professionnelle des adultes) ;
- **données statistiques** : il réclame l'amélioration des données statistiques sur les politiques dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes afin de fournir des orientations pour le programme intégré pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ;
- **réconciliation entre vie professionnelle, vie familiale et apprentissage tout au long de la vie** : le Parlement appelle à plus de flexibilité dans la gestion du temps et de l'espace, mais aussi à des incitations sociales, économiques et fiscales afin de promouvoir l'accès des adultes aux programmes de formation et d'éducation. Il attire en particulier l'attention sur la nécessité d'élargir l'éventail des structures publiques et privées de garde d'enfants et sur les mesures destinées à prévoir ce type de services au sein des entreprises ;
- **favoriser la solidarité entre générations** : pour améliorer la transmission et l'échange des connaissances, des compétences et de l'expérience des adultes entre les générations, le Parlement propose des « tutorats » visant à soutenir diverses activités entrepreneuriales et artisanales organisés au sein de réseaux de partage de connaissances et de bonnes pratiques. Il soutient également le développement de programmes de volontariat destiné à favoriser la solidarité entre générations et la reconnaissance des expériences et des qualifications ;
- **apprentissage des langues** : le Parlement réitère son point de vue selon lequel il est essentiel de soutenir davantage les cours de langues, notamment ceux destinés aux immigrés, et de promouvoir l'apprentissage des langues étrangères auprès de l'ensemble de la population. Il souhaite la mise en place d'"audits de compétences" pour les immigrés, les personnes peu qualifiées et les handicapés permettant aussi de faire reculer le racisme, la xénophobie, la discrimination et l'exclusion ;
- **améliorer l'accès et la qualité de l'enseignement** : le Parlement considère que l'accès à l'enseignement supérieur devrait englober un public plus large, y compris les personnes âgées. Il faut donc adapter et assouplir les systèmes éducatifs, renforcer les infrastructures et les ressources en personnel. Il encourage également la mise en place de programmes d'études universitaires débouchant sur un diplôme d'enseignement pour adultes ainsi que des mesures destinées à augmenter le transfert de compétences et la mobilité dans le domaine de l'éducation et de la formation pour adultes ;

- **favoriser les perspectives d'emploi** : le Parlement estime que les entreprises devraient anticiper les nouvelles compétences ainsi que les besoins du marché du travail, afin que l'offre de formation des adultes reflète la demande en qualifications. Pour le Parlement, l'apprentissage tout au long de la vie devrait également accroître l'adaptabilité des travailleurs et leur mobilité géographique et professionnelle. Il met notamment en évidence le fait que « tout niveau de qualification peu élevé, comme celui dont souffre aujourd'hui un tiers de la main-d'œuvre européenne (72 millions de travailleurs), implique un risque de chômage ». Il faut donc favoriser l'accès égal de tous les citoyens aux programmes d'apprentissage tout au long de la vie et lutter contre le fait que des personnes possédant l'éducation de base la plus élémentaire (un certain nombre de femmes, les immigrés, les personnes âgées, les habitants des zones rurales ou les handicapés) aient le moins de probabilités de participer à des formations. Le Parlement demande ainsi que l'on mette en place des prestations d'apprentissage tout au long de la vie à tous les niveaux et que l'on veille à ce que tous les États membres adoptent les dispositions légales et financières pour offrir à tous les employés et à toutes les personnes à la recherche d'un emploi la possibilité d'avoir accès à l'apprentissage tout au long de la vie ;
- **assurer le financement des programmes de formation** : en matière financière, le Parlement demande que la pratique selon laquelle les employeurs financent et organisent des formations pour leurs employés, se généralise. Il demande en particulier que des incitations financières soient offertes pour permettre aux personnes « un accès gratuit à la formation et à l'éducation ». Ces incitations financières pourraient prendre la forme d'incitations fiscales, d'allocations, d'aides, de cofinancements ou de réductions d'impôts ou de charges sociales pour les employeurs. Enfin, il encourage les employeurs, dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises, à financer des programmes de formation professionnelle promouvant la formation tout au long de la vie, en particulier pour le personnel féminin.